

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Le présent document a été préparé en relation avec le point 30 de l'ordre du jour (Esturgeons et polyodons).

MANDAT ET COMPOSITION PROPOSEES POUR LE GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES ESTURGEONS ET LES POLYODONS

Objectif

Evaluer le développement des orientations de la CITES concernant la conservation et le commerce des esturgeons et des polyodons sur la base des éléments suivants:

- les recommandations de l'atelier international sur la lutte contre la fraude en matière d'esturgeons pour lutter contre le commerce illégal du caviar (document SC54 In. 6);
- les propositions présentées dans l'annexe du document SC54 Doc. 30.3 (résultats de la réunion du groupe de discussion informel tenue à Lima en juillet 2006);
- les propositions présentées dans le document SC54 Doc. 30.4 (propositions de la Fédération de Russie); et
- les commentaires faits au cours des débats à la 54^e session du Comité permanent.

Résultats attendus

Une proposition unique de modifications à apporter aux résolutions Conf. 12.7 (Rev. CoP13), Conf. 13.7 ou autres résolutions, réunissant le plus large consensus possible, à soumettre à la 14^e session de la Conférence des Parties (CdP14).

L'identification d'un pays pour soumettre ce texte à la CdP14 afin d'approfondir le débat (date butoir pour le soumettre fixée au 4 janvier 2007).

Des suggestions d'autres actions pouvant être entreprises par les Parties à la CITES, le Secrétariat, ce secteur économique, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.

Membres du groupe de travail

République islamique d'Iran (présidence)
Allemagne
Azerbaïdjan
Bulgarie
Chine
Fédération de Russie
Kazakhstan
Commission européenne
International Caviar Importers Association
Pew Institute for Ocean Science
Secrétariat CITES.

Mode de fonctionnement

Le groupe de travail sur les esturgeons et les polyodons travaillera par courriel entre la 54^e session et le 4 janvier 2007.